

DEKASYL MS 1 GREY

Fiche de données de sécurité de base « DEKASYL MS 1 GREY », société Dinol GmbH

Adaptation à la législation suisse

SECTION 1 Identification de la substance ou du mélange et de la société

1.1 Nom du produit DEKASYL MS 1 GREY
Identifiant unique de la formulation pour les préparations : (UFI) : ----

1.2 Utilisation identifiée pertinente de la substance ou du mélange
Adhésifs, mastics

1.3 Informations sur le fournisseur qui fournit la fiche de données de sécurité Fabricant/fournisseur
Easy to camp AG
Bernstrasse 115
3613 Steffisburg
Suisse
+ 41 33 437 74 38
E-mail : info@easytocamp.ch

Service fournissant les informations

E-mail de la personne compétente responsable de
la fiche de données de sécurité info@easytocamp.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence
Centre d'information toxicologique Freiestrasse
16, 8032 Zurich
Tél. : 0041 (0)44 251 51 51
Numéro d'urgence : 145 (24 h)
www.toxi.ch

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.2. Classe de stockage LK 11/13 Matières solides (stockage de substances dangereuses ; guide 2018)

SECTION 8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle (valeurs CH-MAK, liste SUVA 2023, complément 2024)

N-(2-aminoéthyl)-3-aminopropyltriméthoxysilane	CAS 1760-24-3	
	ml/m ³ (ppm)	mg/
MAK	Aucune indication	
KZGW (15 min)		
Notation / Toxicité critique		
Valeur BAT		

N-(3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl)éthylènediamine	CAS 3069-29-2	
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³
MAK	Aucune indication	
KZGW (15 min)		
Notation / Toxicité critique		
Valeur BAT		

Acétylacétonate de dioctylétain	CAS 54068-28-9	
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³
MAK	Pas d'indication	
KZGW (15 min)		
Notation / Toxicité critique		
Valeur BAT		

8.2

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire conforme aux normes EN 136, EN 140, EN 141

Protection des yeux : conforme à la norme EN 166

Protection des mains : conforme à la norme EN 374 (caoutchouc fluoré ou caoutchouc nitrile)

Protection de la tête : conforme à la norme EN 340

Voir la fiche de données de sécurité de la société Dinol GmbH

SECTION 13 Informations relatives à l'élimination

13.1 Procédés de traitement des déchets

Les prescriptions nationales en vigueur doivent être respectées. Ordonnance technique sur les déchets (RS 814.600), circulation des déchets (RS 814.610), ordonnance du DETEC sur les listes relatives à la circulation des déchets (RS 814.610.1)

13.1.1 Procédure « recommandée » :

Retourner au point de vente ou remettre à un centre de collecte des déchets spéciaux.

Ne pas déverser dans les eaux ou les égouts.

13.1.2 Procédure « Code CH-Abfallverzeichnis VEVA »

08 04 09 Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

13.4 Procédure « Emballages non nettoyés »**Recommandation**

Retourner les emballages/récipients/boîtes partiellement vides au point de vente ou les remettre au centre de collecte des déchets spéciaux

Élimination conformément aux prescriptions officielles cantonales

SECTION 15 Réglementations légales**15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement / spécifiques Réglementations applicables à la substance ou au mélange**

Les mélanges sont soumis à l'obligation d'étiquetage conformément à l'Ordonnance sur les produits chimiques (OPCh, RS 813.11) et au règlement CE 1272/2008.

Loi sur les produits chimiques (RS 813.1)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (RS 814.81)

Ordonnance du DETEC sur les listes relatives aux mouvements de déchets (814.610.1)

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (RS 814.018) COV : 2,4 %

Stockage

Stockage de substances dangereuses / Guide pratique (services environnementaux)

Classe de stockage LK 11/13 Matières solides (site web :

www.kvu.ch/fr/groupes-de-travail)

Ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (RS 822.115 ; Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; (RS 822.115.2) Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes non concerné

Ordonnance du DEE sur les travaux dangereux et pénibles en cas de grossesse et de maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité) (RS 822.111.52) non concerné

Ordonnance du 22 juin 2005 sur les mouvements de déchets (OMoD) (RS 814.610)

Ordonnance du DETEC du 18 octobre 2005 sur les listes relatives à la circulation des déchets (RS 814.610.1)

Ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs (RS 814.012) Seuil quantitatif : 20 000 kg (H 226)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation de sécurité.

SECTION 16 Autres informations

Remarques :

La classification et l'étiquetage du mélange sont indiqués dans la section 2.

La fiche de données de sécurité a été établie sur la base de la réglementation européenne en vigueur. Elle reflète l'état actuel des connaissances et ne constitue pas une garantie contractuelle des propriétés qualitatives du produit. Ces informations ne doivent pas être modifiées ni transférées à d'autres produits. La reproduction à l'identique est autorisée.

Abréviations

BAT	Valeurs biologiques tolérables
UE	Union européenne
KZGW	Valeur limite à court terme
MAK	Concentration maximale sur le lieu de travail
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique.
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable.

Classification du mélange selon le règlement 1272/2008

H 226 Liquide et vapeurs inflammables.
H 302 Nocif en cas d'ingestion. H 315 Provoque une irritation cutanée.
H 317 Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.
H 318 Provoque des lésions oculaires graves.
H 330 Danger de mort par inhalation.
H 332 Nocif par inhalation.
H 373 Peut nuire aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.

EUH 208 Contient du N-(2-aminoéthyl)-3-aminopropyltriméthoxysilane, du N-(3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl)éthylènediamine, de l'acétylacétonate de dioctylétain.

Adaptation à la législation suisse :

ReacH Consulting H. Reust & Co

Dr Heinz Reust

Salinenstrasse 36

CH-4052 Bâle / Suisse

+41 78 865 02 44

+41 61 312 24 62

reustconsulting@gmail.com

Société Chimeco

François Zosso

Rue Viollier 5

1207 Genève

+41 76 224 10 33

+41 22 736 15 62

francois.zosso@chimeco.ch

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKASYL MS 1 GREY

Date de révision: 14.11.2022

Code du produit: 1824

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

DEKASYL MS 1 GREY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Adhésifs, produits d'étanchéité

Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	DINOL GmbH	
Rue:	Pyrmonter Strasse 76	
Lieu:	D-32676 Luegde	
Téléphone:	+ 49 (0) 5281 982980	Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860
e-mail:	msds@dinol.com	
Interlocuteur:	Labor	
Service responsable:	msds@dinol.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208	Contient N-(2-Aminoethyl)-3-aminopropyltriméthoxysilane, N-(3(diméthoxyméthylsilyl)propyl)éthylènediamine, Dioctyltin acétylacétonate. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKASYL MS 1 GREY

Date de révision: 14.11.2022

Code du produit: 1824

Page 2 de 11

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
2768-02-7	Vinyltriméthoxysilane			3 - < 5 %
	220-449-8		01-2119513215-52	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, STOT RE 2; H226 H332 H373			
1760-24-3	N-(2-Aminoéthyl)-3-aminopropyltriméthoxysilane			< 1 %
	217-164-6		01-2119970215-39	
	Acute Tox. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H330 H318 H317			
3069-29-2	N-(3(diméthoxyméthylsilyl)propyl)éthylènediamine			< 1 %
	221-336-6		01-2119963926-21	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H302 H315 H318 H317			
54068-28-9	Dioctyltin acétylacétonate			< 1 %
	483-270-6		01-0000020199-67	
	Skin Sens. 1, STOT SE 2; H317 H371			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
2768-02-7	220-449-8	Vinyltriméthoxysilane	3 - < 5 % %
		par inhalation: CL50 = 16,8 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 3200 mg/kg; par voie orale: DL50 = 7120-7236 mg/kg	
1760-24-3	217-164-6	N-(2-Aminoéthyl)-3-aminopropyltriméthoxysilane	< 1 % %
		par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2995 mg/kg	
3069-29-2	221-336-6	N-(3(diméthoxyméthylsilyl)propyl)éthylènediamine	< 1 % %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
54068-28-9	483-270-6	Dioctyltin acétylacétonate	< 1 % %
		Skin Sens. 1; H317: >= 5 - 100	

Information supplémentaire

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Appeler un médecin en cas de malaise.

Après contact avec la peau

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKASYL MS 1 GREY

Date de révision: 14.11.2022

Code du produit: 1824

Page 3 de 11

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Poudre d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante.

Pour les secouristes

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Assurer une aération suffisante.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

Ne pas rincer avec de l'eau.

Autres informations

Aucune information disponible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKASYL MS 1 GREY

Date de révision: 14.11.2022

Code du produit: 1824

Page 4 de 11

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Aucune mesure particulière ne sont exigées.

Conseils pour le stockage en commun

Non indispensable.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

aucune

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
2768-02-7	Vinyltriméthoxysilane			
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,3 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	dermique	local	26,9 mg/personne/jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,3 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	4,9 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,69 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,04 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	93,4 mg/m ³
1760-24-3	N-(2-Aminoéthyl)-3-aminopropyltriméthoxysilane			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	35,3 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	35,3 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	5,0 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	5,0 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	8,7 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	8,7 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	17,0 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKASYL MS 1 GREY

Date de révision: 14.11.2022

Code du produit: 1824

Page 5 de 11

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
2768-02-7	Vinyltriméthoxysilane	
Eau douce		0,34 mg/l
Eau de mer		0,034 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,24 mg/kg
Sédiment marin		0,12 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		110 mg/l
Sol		0,052 mg/kg
1760-24-3	N-(2-Aminoéthyl)-3-aminopropyltriméthoxysilane	
Eau douce		0,062 mg/l
Eau de mer		0,0062 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,22 mg/kg
Sédiment marin		0,022 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		25,0 mg/l
Sol		0,0085 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Remplir et transvaser : Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166)

Protection des mains

FKM (caoutchouc fluoré) période de latence: 480 min.

NBR (Caoutchouc nitrile) période de latence: 480 min.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141)., Matière/fluide filtrant: A

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Pâte
Couleur:	noir, blanc, gris
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKASYL MS 1 GREY

Date de révision: 14.11.2022

Code du produit: 1824

Page 6 de 11

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 34 °C
Inflammabilité	
solide/liquide:	non déterminé
gaz:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	> 100 °C
Température d'auto-inflammation:	370 °C
Température de décomposition:	non applicable
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	non applicable
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,58 g/cm ³ DIN 51757
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

non déterminé

Propriétés comburantes

non déterminé

Autres caractéristiques de sécurité

Point de ramollissement:

non déterminé

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.2. Stabilité chimique

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKASYL MS 1 GREY

Date de révision: 14.11.2022

Code du produit: 1824

Page 7 de 11

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél contrôlé

	Dose	Espèce	Source
CL50, inhalation (vapeur) (4 h)	30,1 mg/l		

ETAmél calculé

ATE (inhalation poussières/brouillard) 5,660 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
2768-02-7	Vinyltriméthoxysilane				
	orale	DL50 7120-7236 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg 3200	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 16,8 mg/l	Rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
1760-24-3	N-(2-Aminoethyl)-3-aminopropyltriméthoxysilane				
	orale	DL50 mg/kg 2995	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg >2000	Lapin		
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,05 mg/l			
3069-29-2	N-(3(diméthoxyméthylsilyl)propyl)éthylènediamine				
	orale	ATE mg/kg 500			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient N-(2-Aminoethyl)-3-aminopropyltriméthoxysilane, N-(3(diméthoxyméthylsilyl)propyl)éthylènediamine, Dioctyltin acétylacétonate. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune information disponible.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKASYL MS 1 GREY

Date de révision: 14.11.2022

Code du produit: 1824

Page 8 de 11

Expériences tirées de la pratique

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
2768-02-7	Vinyltriméthoxysilane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 191 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 210 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 169 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
1760-24-3	N-(2-Aminoéthyl)-3-aminopropyltriméthoxysilane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 597 mg/l	96 h	Danio rerio		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 81 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
1760-24-3	N-(2-Aminoéthyl)-3-aminopropyltriméthoxysilane				
	OECD 301A	39%	28		
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
2768-02-7	Vinyltriméthoxysilane	1,1

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKASYL MS 1 GREY

Date de révision: 14.11.2022

Code du produit: 1824

Page 9 de 11

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Ne pas mélanger à d'autres déchets.

Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKASYL MS 1 GREY

Date de révision: 14.11.2022

Code du produit: 1824

Page 10 de 11

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Marine polluant:

no

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40

2004/42/CE (COV): 2,40 %
37,9 g/l**Information supplémentaire**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Respecter la législation nationale sur les produits chimiques

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,6,8,9,12,15.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKASYL MS 1 GREY

Date de révision: 14.11.2022

Code du produit: 1824

Page 11 de 11

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH208	Contient N-(2-Aminoethyl)-3-aminopropyltriméthoxysilane, N-(3(diméthoxyméthylsilyl)propyl)éthylènediamine, Dioctyltin acétylacétonate. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)